

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal.....45

Membres en exercice.....45

Présents ou représentés
à la séance.....44

Absent..... 1

Délibération n°080910HL :
Création de la Commission de
Validation des candidats au
Logement

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2008

Réception en Préfecture
le ...24/11/08...
Publication le 24/11/08

Certifié exécutoire
Le Maire,



L'an deux mille huit, le **vingt-six septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François VOGUET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. CARRE, GENDRE, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mme COUPEAUX, M. SEYE, Mmes AVOGNON-ZONON, SAINT-GAL, GARCIA, M.GAUTRAIS, Mmes MICHON, LEGOUY-DESAULLE, XAMBEU, PERRIGUEUX, MM. BENEDICT, SAOUDI, Mme LE GAUYER, M. SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM. MALLERIN, CARRIER, VIENOT*, Mmes ERMENAUULT, VAYSSE, RETIF, M. DAMIANI-ABOULKHEIR, Mmes NIAKHATE, BENZIANE, M. REMINIAC, Mmes JOURDAN, RIOU, ARCIER, M. ALARCON.

EXCUSES-REPRESENTES

M. POIRIER	qui a donné mandat à	Mme LE GAUYER
Mme TRICOT-DEVERT	" " " "	Mme ANTOINE
M. BRUNET	" " " "	Mme XAMBEU
M. LOCKO	" " " "	M. BEDOURET
M. ESCLATTIER	" " " "	M. REMINIAC
M. RAMADIER	" " " "	Mme RIOU

ABSENT

M. ACCHIARDI

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Michel CARRE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

* : arrivée au point 13

LE CONSEIL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22, relatif à la constitution de commissions municipales,

Vu les articles 8 et 9 du Règlement intérieur du Conseil Municipal de Fontenay sous Bois,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant la crise profonde du logement en France, notamment sur le département du Val de Marne, et en particulier sur la ville de Fontenay-sous-Bois malgré une politique communale active dans la construction et la réhabilitation de logements sociaux,

Considérant le souhait de la majorité municipale, par souci d'équité d'instruire de façon collégiale, le traitement des demandes de logement,

Considérant les objectifs de la Conférence Communale du Logement visant à la mixité sociale dans les quartiers de Fontenay et au maintien d'une cohésion sociale nécessaire à l'harmonie de la ville,

Considérant la volonté municipale de transparence des procédures et de clarté dans le choix des candidats proposés sur les logements,

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : La création de la Commission de Validation des Candidats au Logement (CVCL) qui se réunira chaque semaine, s'il y a lieu, afin d'arrêter l'ordre des candidatures pour un logement.

Article 2 : La Commission sera constituée de :

- ☞ Monsieur le Maire ou son représentant,
- ☞ 2 élus au moins (présents à chaque commission, par roulement et représentant la majorité et l'opposition),
- ☞ Un Directeur Général Adjoint de la ville,
- ☞ Un représentant de la CNL (Confédération Nationale du Logement),
- ☞ Un Responsable du Centre Communal d'Action Sociale,
- ☞ Un Responsable ou un cadre du Service Habitat-Logement,
- ☞ Un représentant d'une famille relogée depuis moins de 1 an (par tirage au sort),
- ☞ Un représentant associatif logement

Article 3 : Les décisions se prendront à main levée, à la majorité.

Pour extrait conforme,
Jean-François VOGUET
Sénateur Maire

